

Règlement complet du Jeu Orange Réunion « Focus Sport »

Article 1- La société organisatrice

Orange, Société Anonyme au capital de 10 640 226 396 euros, ayant son siège social au 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris ; immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866, organise un jeu dénommé « Jeu Orange Réunion Focus Sport 2017 ».

Article 2- Les participants

Le Jeu est ouvert aux personnes majeures clientes d'une offre mobile ou home Orange souscrite à la Réunion hors Koifé et Grands comptes et résidant à la Réunion.

Ne peuvent participer au présent jeu le personnel de la société organisatrice Orange, le personnel des points de vente Orange, ainsi que le personnel de toute entité intervenant directement ou indirectement dans l'organisation du jeu.

Article 3- Durée du jeu

Ce jeu débutera le 18 Octobre 2017 à 11h et se terminera le 09 Novembre 2017 à 23h59.

Article 4 - La Participation

4.1 La participation au jeu se fait en remplissant un formulaire disponible sur le site mesprivilegesorange.re, le portail Orange, sur les réseaux sociaux Orange Réunion, et diffusé par push SMS. Elle est limitée à une participation par personne.

Article 5- Désignation des gagnants

5.1 Les gagnants (2 au total) seront tirés au sort le 10 Novembre 2017 en présence du Directeur du Marketing Relation Client de la société Orange à la Réunion.

5.2 Les gagnants recevront une confirmation dès le 10 Novembre 2017 à partir de 12h, par mail ou par SMS, au choix de la société organisatrice, mentionnant les modalités pratiques pour venir retirer leur lot.

5.3 Les gagnants recevront leurs lots par la poste ou à retirer directement au siège d'Orange au Chaudron.

Article 6 – Dotation

Description du lot 1

Le lot comprend >

1 Trekker X3, 32 GO (valeur unitaire : 499€)

Le lot ne comprend pas >

Toutes les dépenses supplémentaires non mentionnées ci-dessus.

Description du lot 2 :

Le lot comprend >

1 Trekker M1 Core, 16 GO (valeur unitaire : 199€)

Le lot ne comprend pas

> Toutes les dépenses supplémentaires non mentionnées ci-dessus.

Le nombre de lot(s) à gagner est limité à un par participant. A partir du moment où un participant a été tiré au sort, ses autres inscriptions de participation seront considérés comme nulles pour les tirages aux sorts suivants.

Les gagnants doivent se manifester avant le 17 Novembre par mail. Dans le cas contraire, les lots seront remis à un autre participant désigné par un nouveau tirage au sort organisé.

Article 7- Communication du règlement

7.1 Le présent règlement sera adressé

La demande doit être faite à :

Orange Réunion
Département Marketing - Jeu Orange Réunion rentrée 2017
BP 97431 – 35 Bd du Chaudron-
97743 Saint Denis Message cedex 9.

7.2 Les frais d'affranchissement engagés pour obtenir le règlement complet du jeu sont remboursés sur la base de un (1) timbre au tarif lent en vigueur (un seul remboursement par personne, même nom, même adresse). Les demandes doivent être faites par écrit à cette même adresse.

Article 8- Divers

8.1 Le fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel. Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de celui-ci et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

8.2 Les organisateurs se réservent le droit de modifier, écarter, proroger, reporter ou annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. D'une manière générale, la société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir à un Gagnant pendant la jouissance du lot. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du Gagnant concernant le lot.

8.3 Le lot doit être accepté tel que décrit dans le règlement, il ne sera ni repris, ni échangé contre sa valeur en espèces. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres lots de même valeur et de caractéristiques proches en cas de force majeure, sans que cela ouvre droit à un éventuel remboursement, dédommagement ou avoir.

8.4 Par avance, le gagnant autorise toute vérification concernant son identité, son domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse erronées entraînent automatiquement l'élimination de la participation.

8.5 Le participant donne son accord explicite à la société organisatrice à utiliser à titre publicitaire en tant que tel leur nom, prénom, patronyme, adresse et photographie sans restriction ni réserve et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque et supplémentaire autre que l'attribution de leur lot.

8.6 Conformément à la loi informatique et libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les données les concernant qu'ils peuvent exercer par courrier auprès de Orange –Département Marketing 35 Bd du Chaudron, 97743 Saint Denis Cedex 9